

# Les activités du Jury pendant le premier trimestre 2001

## L'évolution du nombre de cas soumis

Le nombre de cas soumis pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2001 a été exceptionnellement élevé, notamment en raison des plaintes de consommateurs reçues à propos de 2 campagnes.

Les **demandes d'avis préalable** (6) sont restées peu nombreuses.

Le nombre exceptionnel de **plaintes de consommateurs** est dû au fait qu'une campagne a provoqué 333 plaintes et une autre campagne 49 plaintes.

Une **plainte d'entreprise** a été introduite et aucun dossier n'a été ouvert **à l'initiative du Jury**.

Le nombre de **nouveaux dossiers** ouverts entre janvier et mars 2001 est de 33 (une même publicité peut faire l'objet de plusieurs plaintes ou demandes d'avis), soit une diminution de 19,5 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2000 (41) et de 33 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2000 (42).

	1999				2000				2001
	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>
Demandes d'avis préalable	10	6	5	13	7	10	12	4	6
Plaintes de consommateurs	14	47	13	16	66	44	28	50	412(1)
Plaintes d'entreprises	-	-	1	1	-	1	3	2	1
Cas examinés à l'initiative du Jury	4	5	2	11	6	4	2	-	-
	28	58	21	41	79	59	45	56	419
Cas non-traités (hors compétence)	9	8	6	7	9	11	2	10	15
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>66</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>88</b>	<b>70</b>	<b>47</b>	<b>66</b>	<b>434</b>

(1) dont 2 pétitions relatives à une campagne avec 168 signatures et 1 pétition relative à une autre campagne avec 47 signatures.

## Les résultats des interventions du Jury

Du 1er janvier au 31 mars 2001, 35 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes :

<u>SOLUTION</u>	<u>ORIGINE</u>	Plaintes		Initiatives Jury	TOTAL	
	Demandes d'avis préalable	Consommateur	Entreprise			
1. Pas de remarques ou publicité justifiée	2	13	-	-	15	43%
2. Publicité modifiée ou arrêtée : a) Modification acceptée par l'annonceur b) Arrêt par l'annonceur c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury	1	5	-	-	6	17%
	1	5	-	-	6	17%
	-	2 (1)	-	-	2 (1)	6%
3. Avis négatif, réserves	-	3	-	-	3	9%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir	-	3	-	-	3	9%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur	-	-	-	-	-	-
6. Dossier traité par instances judiciaires ou administratives	-	-	-	-	-	-
	4	31	-	-	35	100%

(1) dont une sous condition suspensive.

Le Jury a tenu 7 réunions au cours de ces 3 mois.

\*

